

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers



Direction de la Citoyenneté  
et de la Cohésion Sociale

E7

### Séance publique du mercredi 29 juin 2022

Convoqué le , le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à , sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

#### Présents :

Patrice LECLERC, Anne-Laure PEREZ, Mohamed GRICHI, Yasmina ATTAF, Laurent NOEL, Délia TOUMI, Grégory BOULORD, Carole LAFON, Belkacem OUCHEN, Chaouki ABSSI, Ibrahima NDIAYE, Sofia MANSERI, M'Hamed BINAKDANE, Sonia BLANC, Christian DESCHENES, Céline LANOISELEE, Zine BOUKRICHE, Véronique DESMETTRE, Khalid DAMOUN, Eloi SIMON, Fabienne MOREAU, Mohamed DDANI, Mariama GASSAMA, Isabelle TITTI DINGONG, Ahcen MEHARGA, Laëtitia GHIRARDI, Sinan KARAKUS, Christelle NEDELEC, Philippe HALLAIS

#### Etaient représentés :

Phillippe CLOCHETTE représenté par Carole LAFON, Zineb ZOUAOUI représentée par Chaouki ABSSI, Christophe BERNIER représenté par Laurent NOEL, Alexandra D'ALCANTARA représentée par Grégory BOULORD, Roger DUGUE représenté par Yasmina ATTAF, Isabelle MASSARD représentée par Belkacem OUCHEN, Maria Blanca FERNANDEZ représentée par Céline LANOISELEE, Nadia MOUADDINE représentée par Patrice LECLERC, Richard MERRA représenté par Délia TOUMI, Aurélie REMACLE représentée par Zine BOUKRICHE, Elsa FAUCILLON représentée par Mariama GASSAMA, Karine CHALAH représentée par Ahcen MEHARGA, Ibrahima DIALLO représenté par Sinan KARAKUS

#### Absents excusés :

Jacques BRIFFAULT

#### Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour : 42

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

### Autorisation de signature de la convention de partenariat entre la Ville de Gennevilliers et l'Éducation Nationale pour la mise en place des mesures de responsabilisation.

Le conseil,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de la Ville de Gennevilliers, signée pour la période 2019-2021.

Considérant que l'axe N°2 de cette Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance est de lutter contre la récidive à travers le soutien de l'insertion sociale et professionnelle.

Considérant que le dispositif « Mesure de responsabilisation » a été inscrit dans cet axe de travail.

Considérant que le dispositif « Mesure de responsabilisation » est un dispositif partenarial entre l'éducation nationale et la ville de Gennevilliers,, qui vise à proposer, à des collegiens ou collegiennes, ayant commis des actes d'incivilités, des stages de responsabilisation de très courtes durées, au sein des différents services de la Ville.

L'objectif est de faire réaliser au jeunes, un travail de réparation psychologique de l'acte commis, à travers l'exécution d'une mission d'intérêt général en dehors des heures d'enseignement. Ce dispositif est destiné à aider l'élève à prendre conscience de ses potentialités et à favoriser un processus de responsabilisation.

Accusé de réception en préfecture  
N°2 - Date de réception : 06/07/2022  
Date de télétransmission : 06/07/2022

Vu l'avis de la Commission intéressée,

**DELIBERE**

Article 1 : Approuve la convention de partenariat entre la ville de Gennevilliers et l'Education Nationale, pour la mise en place des mesures de responsabilisation avec le collège Louis Pasteur

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention, ainsi que tous les documents annexes relatifs à celle-ci.

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982  
Acte reçu par le représentant de l'état

le 28/06/22

Affiché le 6/07/22

Exécutoire le 6/07/22

Le Maire  
Patrice LECLERC



Signé électroniquement le  
Le 1 juillet 2022

Accusé de réception en préfecture  
092-219200367-20220629-Delib-E7-DE  
Date de télétransmission : 06/07/2022  
Date de réception préfecture : 06/07/2022